



HORIZON **2005**

Un Québec fort de ses régions



Plan d'action **Québec-Régions**

Synthèse des engagements



MOT

du premier ministre

Un Québec fort de ses régions

Avec le plan d'action Québec-Régions, le gouvernement du Québec vient de remplir le premier engagement de son plan *pour un Québec meilleur*.

Au cours des dernières années, les régions du Québec ont repris le chemin de la croissance. Mais cette croissance demeure fragile. Dans un environnement mondial en profonde mutation, il leur faut maintenant s'assurer de développer leur plein potentiel tant humain, social, économique que culturel et environnemental. C'est ce que ce plan d'action s'emploie à faire et c'est ce que le gouvernement du Québec et ses partenaires nationaux s'engagent à appuyer.

Le Québec tout entier puise sa force au sein même des régions qui le composent. C'est un formidable défi que de chercher à ce que chacune des régions soit non seulement une source de fierté pour les Québécoises et les Québécois, mais également un pilier de notre économie. Le développement local et régional est plus que jamais à l'ordre des priorités du gouvernement et de ses partenaires.

Bernard Landry



MOT

du ministre d'État à la Population, aux Régions et aux Affaires autochtones

Le plan d'action Québec-Régions marque un nouveau pas dans le partenariat entre le gouvernement du Québec et les régions. Il vient clôturer une stimulante mobilisation commencée au printemps 2002 dans toutes les régions, qui a permis à chacune d'entre elles de se projeter dans l'avenir. Le plan d'action Québec-Régions prend appui sur les défis et les priorités de développement que les régions ont ciblés et il appelle à une convergence des efforts.

À la lumière des propositions soumises par les régions, le gouvernement et les partenaires nationaux ont identifié les outils et leviers qui pourraient le mieux contribuer à relever ces défis.

Ce plan regroupe donc, autour des 15 grands axes d'intervention retenus par les régions, les principales actions auxquelles le gouvernement, les régions et les partenaires nationaux ont convenu de travailler ensemble au cours des trois prochaines années. Les engagements qu'il contient ne suffiront certes pas à relever tous les grands défis de développement des régions, mais ils donnent la trajectoire de notre action commune et, en ce sens, auront une influence déterminante sur l'ensemble des gestes qui suivront.

Rémy Trudel

TABLE DES MATIÈRES

CONTEXTE ET ENJEU DU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL AU QUÉBEC	9
LES VALEURS ET LES PRINCIPES	19
THÈME 1 : LA PROSPÉRITÉ ÉCONOMIQUE	23
Le réseautage entre les milieux de la recherche et les entreprises	25
Un accent sur des stratégies sectorielles et le développement de créneaux d'excellence.....	27
Une intervention en formation adaptée, efficace et qui assure l'adéquation entre l'offre de main-d'œuvre et les besoins des entreprises	31
Le soutien et l'investissement dans les infrastructures de transport.....	34
La mise en place de stratégies adaptées de développement économique	36
L'intégration de la dimension environnementale comme outil de développement.....	39
THÈME 2 : LA VITALITÉ DES MILIEUX.....	41
L'attraction et la rétention des personnes en région	43
Un accent sur les jeunes.....	45
Des services mieux adaptés aux besoins des personnes et des communautés locales et régionales.....	48
Un accent sur les services éducatifs.....	51
Une plus grande participation des citoyennes et citoyens au développement de leur communauté : un accent sur la lutte contre la pauvreté et l'exclusion ..	53
THÈME 3 : LA CAPACITÉ D'AGIR SUR SON PROPRE DÉVELOPPEMENT	57
Une meilleure adaptation de l'action gouvernementale aux réalités régionales	59
Un partenariat gouvernement-régions renouvelé et renforcé	62
Une régionalisation plus poussée des leviers et outils de développement	64
RÉSOLUTIONS ADOPTÉES PAR LES PARTICIPANTS DU RENDEZ-VOUS DES RÉGIONS.....	67
MÉCANISME DE SUIVI DU RENDEZ-VOUS DES RÉGIONS	69



CONTEXTE ET ENJEUX
DU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL
AU QUÉBEC

CONTEXTE ET ENJEUX POUR LES RÉGIONS DU QUÉBEC

Les régions du Québec, comme c'est le cas dans la plupart des sociétés occidentales, évoluent dans un contexte de changements majeurs au regard de leur situation démographique, économique, sociale et environnementale.

□ **Un vieillissement démographique inévitable et une urbanisation croissante**

Le Québec est aux prises avec un ralentissement important de sa croissance démographique et un vieillissement de sa population, et ce phénomène s'amplifiera à moyen et à long termes. Une croissance différenciée des populations régionales se traduira sans doute par un déclin des régions-ressources au profit des régions voisines de Montréal.

Les conséquences du vieillissement de la population sont prévisibles : vieillissement de la main-d'œuvre et décroissance à moyen terme de la population active, accroissement de la pression sur les régimes de retraite, accroissement des besoins en santé, notamment dans le secteur des soins de longue durée, diminution et dispersion des clientèles scolaires sur le territoire, réduction du besoin de services à l'enfance, etc.

L'enjeu : attirer et garder une population jeune et maintenir les services publics partout sur le territoire

La vitalité démographique des régions périphériques dépendra, au cours des prochaines années, de la capacité d'attirer des jeunes et des jeunes familles sur leur territoire. Il s'agit là d'un enjeu fondamental, particulièrement pour l'avenir de ces régions, mais aussi pour assurer un meilleur équilibre entre toutes les régions.

Dans un contexte de décroissance et de dispersion des populations, l'État et les collectivités doivent continuer d'assurer l'accès aux services de base et à des services de qualité partout sur le territoire. Le défi que le Québec doit affronter consiste à trouver un équilibre, à atteindre une complémentarité entre les régions urbaines actuellement en croissance et celles, plus éloignées, actuellement en décroissance.

□ Une économie fondée sur le savoir et ouverte sur le monde

L'économie mondiale est en mutation. Les échanges se libéralisent et ont désormais la planète comme échiquier. Les entreprises québécoises en profitent pour faire des incursions dans ce qui constituait jusqu'à récemment des chasses bien gardées.

La concurrence s'avive, surélevant d'autant la barre de la productivité et poussant les entreprises à innover sans cesse pour rester dans la course.

Dans cette économie fondée sur le savoir, la formation de base et le développement des compétences de la main-d'œuvre acquièrent une importance capitale, car la valeur des biens et des services repose de plus en plus sur les connaissances nécessaires à leur fabrication. Ces connaissances s'obtiennent par la recherche et le développement et aussi par le savoir et le savoir-faire des travailleurs.

Les technologies de l'information et des communications ont joué un rôle moteur dans la révolution industrielle des dernières années et ont contribué à la croissance de la productivité de façon importante. La rapidité d'accès à l'information est devenue un élément clé de la capacité d'innover et de faire face à la concurrence mondiale.

Les nouvelles technologies offrent des possibilités considérables, mais menacent aussi de laisser s'accroître l'écart entre les entreprises, les territoires et les personnes dans leur capacité d'intégrer ces nouvelles technologies à leurs activités économiques.

L'enjeu : la capacité des régions de demeurer compétitives et concurrentielles dans le nouvel environnement mondial

Les économies régionales, en raison des différences qui les caractérisent, ne s'inséreront pas au même rythme dans le processus de mondialisation. L'enjeu des prochaines années consiste, pour les régions, à demeurer concurrentielles, tout en innovant et en s'adaptant constamment aux mutations économiques et aux changements technologiques.

Le recours aux nouvelles technologies est nécessaire pour améliorer la productivité et affronter la concurrence. Cela nécessite toutefois une main-d'œuvre hautement qualifiée et la présence d'infrastructures de communication. Sera-t-on en mesure de trouver cette main-d'œuvre qualifiée pour toutes les régions du Québec dans un contexte de décroissance démographique?

□ **Une société où persistent les inégalités sociales et la pauvreté**

La population du Québec, comparée à celle des autres pays industrialisés, jouit sans conteste d'un niveau de vie élevé; il s'agit là d'une moyenne qui masque d'importants écarts de revenus et de conditions de vie entre les groupes sociaux. Le gouvernement confirme à ce propos l'importance d'analyser les problématiques selon le sexe car les femmes sont celles qui risquent de se retrouver davantage dans une situation de précarité.

À l'échelle du Québec, le phénomène de la pauvreté touche les régions de façon différente et cette incidence peut varier à l'intérieur d'une même région. Bien qu'elles forment des pôles de développement dynamiques et prospères, les grandes villes sont aussi des lieux aux disparités économiques et sociales marquées. Par ailleurs, les citoyens résidant à l'extérieur des grands centres n'ont pas toujours accès à la variété des services de soutien offerts dans les grandes villes.

L'enjeu : le partage équitable de la richesse collective

L'enjeu des prochaines années est double :

- Assurer, dans toutes les régions, un soutien équitable à l'ensemble de la population défavorisée, par une intervention qui tienne compte des particularités régionales;
- Éviter de reproduire, d'une génération à l'autre, l'exclusion et la pauvreté par des moyens préventifs, tels la lutte au décrochage scolaire et le soutien aux familles.

□ **Un environnement à protéger dans une perspective de développement durable**

La façon d'occuper le territoire et d'exploiter les ressources a contribué à fragiliser l'environnement. Les milieux urbains sont confrontés à des problèmes de qualité de l'air, de production de quantités de plus en plus considérables de déchets, de pollution de l'eau. En milieu rural, l'intensification de la production agricole se traduit, là aussi, par des pressions croissantes sur l'environnement.

Ailleurs sur le territoire, d'autres signes révèlent le danger de certaines méthodes d'exploitation des ressources. Ainsi, l'exploitation intensive de la forêt a conduit à l'appauvrissement des écosystèmes, à la destruction du paysage et à des ruptures de stock dans certaines régions. Dans les régions maritimes, les stocks de poissons se sont effondrés. Ailleurs, ce sont les activités minières qui sont à la source de problèmes environnementaux importants : dégradation des paysages, contamination des sols et de l'eau, etc.

La prise en considération des perspectives de développement durable s'impose pour assurer une meilleure mise en valeur économique des territoires et la préservation de nos ressources naturelles.

L'enjeu : la pérennité des ressources et l'amélioration de la qualité de vie

L'abondance de ressources naturelles fait partie des forces du Québec. La pérennité de ces ressources, qu'elles soient forestières, minières, halieutiques, qu'elles concernent les terres agricoles ou les cours d'eau, constitue un enjeu majeur pour les régions. La mise en œuvre de pratiques environnementales selon l'approche de développement durable doit être considérée comme un avantage qu'on doit promouvoir et mettre en valeur.

Des efforts de sensibilisation et d'éducation restent à faire afin de mobiliser l'ensemble des acteurs du développement local et régional autour d'objectifs de développement durable clairs, dans un esprit d'équité envers les générations futures.

Les défis à relever au cours des prochaines années

Les grandes tendances qui se dessinent imposent aux régions des défis à relever qui peuvent être regroupés selon trois thèmes majeurs et en quinze sujets ou blocs de discussion :

- La prospérité économique;
- La vitalité des milieux;
- La capacité d'agir sur son propre développement.

□ **Atteindre une plus grande prospérité économique**

Au cours des prochaines années, les régions du Québec devront intensifier leur développement économique pour atteindre un plus grande prospérité. Ces défis diffèrent toutefois selon le type de région. Ceux des régions-ressources peuvent, à la limite, être diamétralement opposés à ceux des régions centrales. Malgré ces différences, chaque région devra miser non seulement sur ses forces, mais également sur ses faiblesses, en les transformant pour qu'elles deviennent des leviers plutôt que des obstacles au développement.

• ***Par une main-d'œuvre qualifiée***

Le premier défi à relever consiste à assurer une meilleure adéquation entre l'offre de main-d'œuvre et les besoins, tant dans les entreprises traditionnelles qu'innovantes, par une planification à long terme et par une identification systématique des possibilités d'emploi sur le territoire. Le Québec doit offrir des services de développement de l'emploi flexibles et efficaces, permettant au plus grand nombre possible de travailleurs de développer et d'accroître leurs compétences, au moyen d'une formation d'appoint ou d'un perfectionnement qui les rendent aptes à occuper les emplois disponibles qui ne cessent de se complexifier.

• ***Par des entreprises innovantes dans des secteurs d'excellence***

Un autre défi concerne le développement d'entreprises innovantes œuvrant dans des secteurs à forte valeur ajoutée, au moyen de stratégies sectorielles et en favorisant la deuxième et la troisième transformation des ressources, afin de diversifier les économies régionales.

Le développement de créneaux d'excellence sur la base des atouts et des potentiels régionaux figure parmi les voies à emprunter en vue d'assurer la contribution de l'ensemble des régions au développement du Québec. Cela exige cependant une synergie étroite entre les milieux de la recherche, de la formation et de l'industrie. De plus, cela exige de devoir s'appuyer sur le capital social de la région.

- ***Par un réseau de transport renforcé***

Le renforcement du réseau de transport intrarégional et interrégional, terrestre, aérien ou maritime, constitue un autre élément déterminant pour l'atteinte d'une plus grande prospérité économique et d'une meilleure cohésion territoriale. Le système de transport aérien doit être davantage modulé en fonction des besoins de déplacement des populations régionales vers les grands centres urbains.

La mise en place ou le maintien d'infrastructures de transport efficaces, sécuritaires et adaptées aux besoins des régions sont nécessaires tant pour la mobilité des personnes que pour celle des marchandises entre les régions. Elles sont nécessaires également pour mener à bien des stratégies de développement économique qui tiennent compte de la complémentarité des régions et de leur coopération.

- ***Par le soutien à l'entreprise***

La création d'emplois, particulièrement par le soutien au démarrage et à l'expansion des entreprises, demeure un défi à relever. Les PME jouent un rôle capital dans le développement économique régional; au Québec, ce sont elles qui créent le plus d'emplois. La mondialisation des marchés leur offre de nouvelles occasions de développement. Des efforts importants restent cependant à faire pour développer une culture entrepreneuriale dynamique et accroître l'accès aux nouveaux marchés.

- ***Dans une approche de développement durable***

Enfin, le développement économique devra s'inscrire dans une approche globale qui tient compte des besoins des générations actuelles et futures et qui intègre la protection et la promotion de l'environnement physique, social et culturel des régions.

- **Accroître la vitalité des milieux**

L'occupation du territoire est d'une importance stratégique pour assurer le développement social de toutes les régions du Québec. Afin d'assurer la vitalité des milieux régionaux, le défi qui se pose consiste à stimuler la croissance démographique, offrir des services de qualité et accessibles sur l'ensemble du territoire et encourager la participation active de tous les citoyens.

- ***Par un territoire habité***

La décroissance démographique touche, à divers degrés toutes les régions-ressources, les poussent à trouver des solutions innovatrices pour contrer l'exode des jeunes et attirer sur leur territoire de nouveaux venus. Des efforts doivent être entrepris en ce sens, car il en va de l'avenir même des populations régionales.

Les facteurs d'attraction ou de maintien des jeunes et des jeunes familles en région sont multiples : la présence d'écoles, de services de garde, d'activités culturelles et récréatives, mais aussi des emplois de qualité permettant aux jeunes d'entrevoir de réelles perspectives d'avenir dans les régions éloignées des grands centres urbains. En plus d'être un facteur d'attraction, la culture et le loisir doivent être considérés comme des leviers structurants de développement des communautés.

La régionalisation de l'immigration constitue une voie à explorer. Une immigration ciblée, composée de personnes ayant un profil professionnel correspondant davantage aux besoins de main-d'œuvre spécialisée, représente pour les régions un atout dont elles ne sauraient se priver.

Ces conditions ne sont toutefois pas suffisantes pour renverser la tendance et attirer les jeunes ou les immigrants en région sans promouvoir une image positive de ces régions et renforcer l'identité régionale. La promotion des avantages comparatifs de la vie en région, de ses atouts, de ses occasions d'emploi et de la qualité de vie sont des éléments essentiels de toute stratégie visant l'installation des jeunes ou la venue de nouveaux résidents.

La revitalisation des milieux locaux se fera avec et par les citoyens, qui décideront eux-mêmes des nouvelles façons de faire, de même que des stratégies à mettre de l'avant pour assurer le dynamisme démographique et social de leur communauté. Au cœur même de ces communautés, les lieux de rassemblements communautaires tels que l'église, l'école et les centres de loisirs demeurent essentiels.

- ***Par une offre de services accessibles à tous***

L'accès aux services publics, tels les services de santé et d'éducation, de culture, de loisir, de sport, ainsi que l'accès au logement représentent un élément essentiel au maintien, sur l'ensemble du territoire, d'un capital humain participant au développement de sa région. Dans un souci d'équité entre les régions et entre les localités d'une même région, il importe de faire en sorte que l'ensemble des citoyennes et des citoyens du Québec aient un accès raisonnable à ces services. Ceux-ci doivent être perçus dans tous les milieux comme une richesse collective à promouvoir et à développer en modulant les normes nationales aux besoins des communautés locales et régionales.

Cela dit, en raison de l'évolution des tendances démographiques et de la capacité financière du gouvernement, cet accès équitable représente un défi de taille, tant pour les régions dont la population est fortement dispersée, où des approches nouvelles seront nécessaires pour assurer le maintien et la qualité des services, que pour les régions qui connaissent une croissance démographique importante. Il est également important d'éviter que s'établisse un développement à deux vitesses au Québec, opposant les milieux urbains aux milieux ruraux.

- ***Par une participation active de tous les citoyens***

La réduction des inégalités sociales et la lutte à l'exclusion et à la pauvreté sont des facteurs clés de développement de la collectivité québécoise. Les difficultés éprouvées par une métropole, une ville ou une région à mobiliser des fractions importantes de leurs ressources humaines peuvent compromettre leurs chances de relever avec succès les nouveaux défis du développement.

Il est impératif d'assurer l'insertion des exclus du marché du travail, l'intégration des groupes en difficulté et la lutte au décrochage scolaire. L'éducation joue un rôle de premier plan à cet égard en pouvant amener les régions à s'insérer plus adéquatement dans la nouvelle économie. Chaque personne doit disposer d'un niveau d'instruction de base suffisant pour répondre aux exigences d'une mise à niveau permanente de ses connaissances et de ses compétences.

- **Renforcer la capacité d'agir sur son développement**

Dans plusieurs pays, l'action de l'État tend à se concentrer sur la définition d'une vision d'ensemble et à long terme, le leadership et le rôle de stratège. Ce recentrage du rôle de l'État se produit au moment où les communautés locales et régionales souhaitent avoir une emprise plus importante sur leur développement. Dans ce contexte, la question de la gouvernance, c'est-à-dire de la participation des citoyens à la conduite des affaires publiques, sur une base individuelle ou organisée, figure à l'ordre du jour des grands débats de société.

Au cours des dernières années, dans le cadre de ces orientations, diverses formes de partenariat entre le gouvernement et les citoyens ont été expérimentées au Québec. L'approche actuelle de régionalisation ne semble plus répondre adéquatement aux besoins exprimés par les régions. Elles souhaitent une plus grande régionalisation de l'action et de la présence des ministères et des organismes gouvernementaux, de même qu'un assouplissement des normes et des programmes. Elles désirent bénéficier plus directement des retombées liées à l'exploitation des ressources naturelles.

Le défi consiste à aller plus loin dans la prise en charge des leviers de développement par les régions et à décentraliser les pouvoirs et les responsabilités exercés par le gouvernement, notamment dans la gestion des ressources naturelles. Cette nouvelle forme de gouvernance impose aux régions qu'elles soient davantage responsables de leurs choix et de leurs actions.

Quelle que soit la forme que prendra le nouveau partenariat entre l'État et les régions du Québec, il devra se réaliser dans le respect de leurs spécificités et des structures actuelles.



LES VALEURS
ET LES PRINCIPES

Les valeurs et les principes qui déterminent nos choix

Les régions du Québec vivent dans un contexte général qui leur impose des défis auxquels elles doivent répondre pour assurer leur avenir. C'est à la société québécoise de déterminer dans quel sens elle désire se diriger et quelle sorte de société elle désire devenir, pour ses régions et pour chacune des personnes qui y vivent.

- **Des régions dans une société solidaire**

La solidarité fait partie des valeurs traditionnellement privilégiées par la société québécoise. Pour qu'elle puisse, encore aujourd'hui, occuper une place au sommet de nos préoccupations, l'État doit :

- s'assurer d'un développement social et économique équitable sur l'ensemble du territoire;
- permettre aux femmes et aux hommes du Québec, quels que soient leur situation socioéconomique ou leur lieu de résidence, de participer au développement de leur société et de bénéficier de services équitables;

Le monde rural et ses communautés sont une composante de la société et de l'identité québécoises. Les ressources humaines, naturelles et culturelles du monde rural contribuent au développement de tout le Québec et de sa qualité de vie. Un Québec rural dynamique, prospère et pérenne est nécessaire à la cohésion sociale, culturelle et politique de même qu'à la bonne santé économique de tout le Québec.

- **Une société du savoir**

La mondialisation n'est plus un choix à faire pour le Québec; elle s'impose d'elle-même. Cependant, l'économie du savoir ne doit pas entraîner une concentration élitiste de ce savoir autant en ce qui concerne les territoires que les groupes socioéconomiques. Le Québec a le choix de devenir une véritable société d'un savoir partagé, dans laquelle toutes les parties du territoire et l'ensemble de la population y ont accès et en bénéficient.

- **Une société engagée**

L'avenir du Québec est collectif en ce sens qu'il est l'affaire de tous sur l'ensemble de tout le territoire. Il en est de même au sein de chacune des régions qui ont à cœur de définir collectivement leur avenir et d'assurer une participation et un engagement de chacun dans ce projet commun, particulièrement des jeunes. L'engagement des citoyens dépend de la participation qui leur est offerte et des moyens qui leur sont rendus disponibles pour réaliser leurs projets et modeler leur avenir. Il dépend également de la confiance de tous dans l'avenir de leur région et de leur développement.

- **Des principes partagés par l'ensemble de la collectivité**

Les stratégies auxquelles l'État québécois a eu recours pour assurer l'essor économique et social de ses citoyens ont été diverses mais ont toujours visé un objectif fondamental, soit celui de mettre en place des conditions économiques et sociales qui assureraient le bien-être et favoriseraient le développement optimal de l'ensemble des québécoises et des québécois. Cet objectif s'appuyait sur des principes explicitement ou tacitement partagés au premier rang desquels on retrouve :

- l'équité dans l'accès aux ressources et aux outils de développement personnel et collectif et un bénéfice partagé des retombées du développement;
- la solidarité entre les individus, les groupes, les générations et les régions, c'est à dire la responsabilité de chacun de contribuer au bien-être et à l'avancement de tous;
- Le renforcement de relations harmonieuses et la compréhension mutuelle entre les nations autochtones et la nation québécoise qui cohabitent sur le territoire;
- la pérennité de nos ressources;
- la reconnaissance des communautés locales et régionales comme premiers responsables du développement de leur territoire;
- la reconnaissance du rôle stratégique et du rôle de régulation de l'État.

Ces valeurs et principes d'actions qui ont marqué le cheminement de la société québécoise vont continuer à guider les décisions et les choix que le gouvernement et ses partenaires poseront à l'égard du développement des régions.

L'approche privilégiée est celle d'une action **modulée** et **adaptée** aux besoins des régions et de privilégier une **simplification** et une **rapidité d'intervention** répondant aux attentes régionales.



THÈME 1 :
LA PROSPÉRITÉ ÉCONOMIQUE

LE RÉSEAUTAGE ENTRE LES MILIEUX DE LA RECHERCHE ET LES ENTREPRISES

Principales priorités des régions

Douze régions ont développé des propositions concernant ce bloc, et deux avenues sont abordées en priorité par les régions :

- créer, développer et soutenir les centres de recherche et de transfert et les mettre en réseau avec les entreprises privées;
- mettre en réseau les entreprises.

Engagements gouvernementaux

Ministère de l'Éducation	
Engagement (orientations)	Engagement (moyens d'action)
Soutenir le développement de l'enseignement supérieur.	<ul style="list-style-type: none"> • Financer la création de nouveaux centres collégiaux de transfert technologique en 2003-2004 et 2004-2005, en considérant la possibilité d'élargir leurs domaines d'expertise, notamment pour couvrir le domaine des sciences sociales.
Ministère des Finances, de l'Économie et de la Recherche	
Engagement (orientations)	Engagement (moyens d'action)
Contribuer au développement de secteurs à fort potentiel et au développement de créneaux d'excellence.	<ul style="list-style-type: none"> • Dans les limites budgétaires, poursuivre, dans le domaine de la recherche, du développement et de l'innovation, la participation financière du Ministère à des projets visant : <ul style="list-style-type: none"> – à dresser les profils régionaux ou les profils sectoriels des régions; – à permettre le positionnement technologique des régions ou de secteurs d'activité dans ces régions; – à favoriser l'émergence de nouveaux créneaux d'excellence ou la consolidation de créneaux existants; – à soutenir des projets d'immobilisation en lien avec les créneaux d'excellence établis. • Veiller à ce que les fonds subventionnaires de recherche appuient le développement des créneaux d'excellence établis. • Étendre à d'autres régions les observatoires régionaux en recherche, science et technologie, à la suite de l'évaluation des trois projets pilotes en cours au Bas-Saint-Laurent, en Mauricie et en Estrie. • Intensifier les démarches et accompagner les régions non pourvues de lieux de recherche et de développement pour la mise en place de tels lieux.

Engagements des organismes nationaux

Chambre de commerce du Québec	
Engagement (orientations)	Engagement (moyens d'action)
Contribuer au développement de secteurs à fort potentiel et au développement de créneaux d'excellence.	<ul style="list-style-type: none"> Collaborer à diffuser de l'information auprès de ses membres sur les activités et services des centres collégiaux de transfert de technologie.
Fédération québécoise des municipalités	
Engagement (orientations)	Engagement (moyens d'action)
Contribuer au développement de secteurs à fort potentiel et au développement de créneaux d'excellence.	<ul style="list-style-type: none"> Collaborer à diffuser de l'information sur les organismes de recherche et de développement, et ce, par son portail sur la ruralité.

Engagements des régions

Estrie	
Engagement (orientations)	Engagement (moyens d'action)
Contribuer au développement de secteurs à fort potentiel et au développement de créneaux d'excellence.	<ul style="list-style-type: none"> Préciser, à la suggestion de la ministre du MFER, le projet de la région visant à soutenir le transfert de la recherche universitaire sur les activités économiques.

**UN ACCENT SUR DES STRATÉGIES SECTORIELLES ET LE DÉVELOPPEMENT
DE CRÉNEAUX D'EXCELLENCE**

Principales priorités des régions

Dix régions ont développé des propositions concernant ce bloc :

- la connaissance et l'innovation;
- le maillage des entreprises;
- les avantages des stratégies sectorielles pour les entreprises;
- l'identification et la mise en œuvre de créneaux d'excellence.

Engagements gouvernementaux

Ministère des Régions	
Engagement (orientations)	Engagement (moyens d'action)
<p>Soutenir les régions dans la construction d'un système productif régional compétitif à l'échelle nord-américaine et internationale, par la conclusion d'ententes de principe entre les régions, la Société générale de financement du Québec et le gouvernement quant à l'identification et au développement, dans chacune des régions, de créneaux d'excellence (Volet ACCORD 1).</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Prendre en charge l'animation et le soutien technique de la démarche ACCORD. • Soutenir la vision renouvelée du développement régional reposant sur la capacité de la région à innover, à s'adapter en permanence, à se mobiliser et à se démarquer dans un domaine spécifique qui lui permet de développer son image de marque, sa qualité de vie et de relever le défi de la mondialisation. • S'assurer que cette vision de développement soit cohérente avec les principes du développement durable. • Mettre à contribution l'expertise sectorielle disponible au sein des ministères concernés dans les créneaux d'excellence retenus au cours de cette démarche. Mobiliser l'ensemble des ministères et organismes gouvernementaux pour mettre en place les conditions de développement de ces créneaux d'excellence, tant sur le plan social que sur le plan économique. • Après la signature des ACCORD 1 avec l'Abitibi-Témiscamingue, la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, la Côte-Nord, le Bas-Saint-Laurent, la Mauricie, les Laurentides et le Saguenay-Lac-Saint-Jean, signer le même type d'entente de principe avec l'Estrie, l'Outaouais, le Nord-du-Québec, Chaudière-Appalaches, Lanaudière, la Montérégie, et le Centre-du-Québec, au plus tard en avril 2003.

<p>Soutenir les régions dans l'établissement d'un plan de mise en œuvre des orientations d'ACCORD. Ce plan comprendra un volet économique et un volet social. Il sera fondé sur la proximité et la réciprocité des rapports entre les entreprises du secteur d'activités concerné ainsi que les milieux sociaux, les milieux de l'éducation, de la formation et de la recherche en région (volet ACCORD 2).</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Soutenir les régions dans l'analyse des déterminants de la compétitivité régionale et de la capacité d'innovation des régions dans les créneaux d'excellence retenus. • Soutenir les régions du Québec dans l'élaboration de projets porteurs comportant des dimensions économiques, sociales et culturelles et permettant de renforcer ou de bâtir, selon le cas, un système productif compétitif à l'échelle nord-américaine et internationale. • Mettre à la disposition des régions l'expertise nécessaire à l'étalonnage international des créneaux d'excellence de chacune des régions et à leur positionnement sur les marchés. • Favoriser le développement de réseaux industriels intra et inter-régionaux. • Voir à ce que soient mises en place les conditions favorables au développement des créneaux d'excellence. • Signer des ACCORD 2 avec l'ensemble des régions au plus tard en décembre 2003.
<p>Société générale de financement du Québec - SGF</p>	
<p>Engagement (orientations)</p>	<p>Engagement (moyens d'action)</p>
<p>Participer activement à la démarche ACCORD en mettant à contribution l'expertise de la SGF ainsi qu'en œuvrant, conformément à sa mission, au développement, au montage et au financement de projets industriels ciblés.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Apporter un soutien technique dans le processus d'identification et de validation des créneaux d'excellence. • Participer aux opérations d'analyse de la situation, de positionnement sur les marchés et d'étalonnage international des besoins spécifiques pour positionner de façon compétitive les créneaux d'excellence retenus. • Participer, en collaboration avec les partenaires d'ACCORD à l'identification et à l'évaluation préliminaire de projets majeurs pouvant, entre autres, servir d'ancrage au développement de créneaux d'excellence dans les régions. • Après la signature des ACCORD 1 avec l'Abitibi-Témiscamingue, la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, la Côte-Nord, le Bas-Saint-Laurent, la Mauricie, les Laurentides et le Saguenay-Lac-Saint-Jean, signer le même type d'entente de principe avec l'Estrie, l'Outaouais, le Nord-du-Québec, Chaudière-Appalaches, Lanaudière, la Montérégie, et le Centre-du-Québec, au plus tard en avril 2003, conformément aux critères du projet ACCORD. • Dans le cadre de l'ACCORD 2, contribuer au développement, au montage et au financement des projets retenus, en partenariat avec des investisseurs stratégiques et en conformité avec la mission de la SGF, notamment à des conditions de rentabilité qui leur soient acceptables. • Signer des ACCORD 2 avec l'ensemble des régions.

Ministère des Finances, de l'Économie et de la Recherche	
Engagement (orientations)	Engagement (moyens d'action)
Cibler l'action ministérielle sur les créneaux d'excellence.	<ul style="list-style-type: none"> • Annoncer la signature de 7 projets ACCORD avec certaines régions lors du Rendez-vous. • Transférer dans un nouveau fonds ACCORD les budgets résiduels du Fonds de créneaux d'excellence, tout en garantissant des enveloppes aux régions-ressources. • S'assurer que les projets d'investissement issus des ACCORD 2 dont la taille est inférieure à 10 M\$, soient considérés admissibles par la SGF et les autres partenaires investisseurs.
Investissement Québec / La Financière du Québec	
Engagement (orientations)	Engagement (moyens d'action)
Participer activement à la réalisation des ACCORD.	<ul style="list-style-type: none"> • Contribuer, avec la SGF, à l'élaboration de stratégies de prospection et de promotion résultant des analyses menées dans le cadre des ACCORD 2 dans le but d'identifier et de qualifier des cibles, projets et événements pouvant mener à la réalisation d'investissements. • Collaborer à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un plan d'action pour maximiser les chances de succès des plans de démarchage des créneaux d'excellence retenus par les régions.
Société Innovatech régions-ressources	
Engagement (orientations)	Engagement (moyens d'action)
Soutenir le développement des créneaux d'excellence.	<ul style="list-style-type: none"> • Orienter l'intervention de la société sur les projets issus des créneaux retenus dans le cadre des ACCORD signés par la SGF, le gouvernement du Québec et les régions-ressources.
Ministère de l'Éducation	
Engagement (orientations)	Engagement (moyens d'action)
Soutenir le développement de créneaux d'excellence.	<ul style="list-style-type: none"> • Faire en sorte que les programmes d'enseignement professionnel, collégial et universitaire dispensés dans les régions tiennent compte des créneaux d'excellence retenus par les régions.
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation	
Engagement (orientations)	Engagement (moyens d'action)
Soutenir le développement de créneaux d'excellence.	<ul style="list-style-type: none"> • Contribuer par son expertise à la réflexion et aux travaux des comités régionaux ACCORD en ce qui concerne les créneaux des secteurs du bioalimentaire et de l'agroenvironnement.
Ministère des Ressources naturelles	
Engagement (orientations)	Engagement (moyens d'action)
Soutenir le développement de créneaux d'excellence.	<ul style="list-style-type: none"> • Contribuer par son expertise à la réflexion et aux travaux des comités régionaux ACCORD en ce qui concerne les créneaux des secteurs qui relèvent de son champ d'activités (forêt, mines, énergie).

<p>Favoriser le développement de la production d'électricité à partir de l'énergie éolienne.</p>	<ul style="list-style-type: none">• Envisager l'établissement d'un parc éolien et l'implantation d'infrastructures industrielles pour la fabrication et l'assemblage d'éoliennes et de leurs composantes en Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine.• Favoriser le développement de parcs éoliens là où les conditions le permettent.
--	--

**UNE INTERVENTION EN FORMATION ADAPTÉE, EFFICACE ET QUI
ASSURE L'ADÉQUATION ENTRE L'OFFRE DE MAIN-D'ŒUVRE
ET LES BESOINS DES ENTREPRISES**

Principales priorités des régions

Huit régions ont élaboré des propositions concernant ce bloc concernant :

- le développement d'une offre de formation adaptée aux besoins de main-d'œuvre et aux réalités régionales, particulièrement dans les secteurs professionnel et technique;
- la mise en place de centres de formation spécialisés intégrant des services de recherche et de soutien aux entreprises;
- l'augmentation de la main-d'œuvre qualifiée;
- la mise en place d'outils pour le recrutement et la rétention de la main-d'œuvre;
- la valorisation des métiers manuels, professionnels et techniques.

Engagements gouvernementaux

Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et ministère de l'Éducation	
Engagement (orientations)	Engagement (moyens d'action)
Favoriser une approche régionale de l'adéquation formation-emploi.	<ul style="list-style-type: none">• Identifier les besoins de main-d'œuvre dans chaque région en tenant compte de ses perspectives de développement économique, et diffuser largement cette information.• Diffuser l'information sur le marché du travail dans les milieux scolaires en vue d'une meilleure orientation professionnelle.• Adapter l'offre de formation des institutions d'enseignement afin qu'elle réponde plus adéquatement aux besoins du marché du travail. À cet égard, une attention particulière sera portée au développement des formations courtes et à la prise en compte des besoins exprimés par les instances régionales. De nouvelles formations courtes de niveau secondaire (AEP) seront disponibles dès le début de 2003.• Effectuer des « achats de formation », notamment des formations de courte durée, afin de répondre à des besoins pressants de formation de la main-d'œuvre, en particulier en lien avec les investissements dans les régions.• Préserver et adapter la capacité de formation professionnelle et technique dans les régions, en particulier dans les créneaux d'excellence.• Inciter les entreprises à accroître et à diversifier la formation en milieu de travail.• Augmenter le nombre de personnes qui participent à la formation de base, conformément à la politique et au plan d'action en matière de formation continue.

	<ul style="list-style-type: none"> • Assouplir certaines règles de financement afin que des cours puissent démarrer même s'il n'est pas possible de constituer un groupe de 15 participants. • Développer l'offre de formation à temps partiel (qui est quasi inexistante dans plusieurs régions) afin de favoriser le perfectionnement des personnes en emploi. Étendre également la formule « temps partiel » à la formation qualifiante. • Mettre en œuvre rapidement des mécanismes de reconnaissance des acquis et des compétences prévus dans la politique et le plan d'action en matière de formation continue. • Accélérer le développement de la formation par compagnonnage.
Lutter contre les pénuries de main-d'œuvre.	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place dans chacune des régions une équipe tactique d'Emploi-Québec, à laquelle pourront se joindre certains partenaires (par exemple des regroupements d'employeurs), afin de recenser les besoins de recrutement des entreprises de la région et de chercher activement des solutions pour régler ces problèmes. • Avoir recours de façon plus systématique au service de placement en ligne d'Emploi-Québec et accompagner à la fois les individus et les entreprises dans le processus de placement de la main-d'œuvre. • Offrir aux entreprises des services d'aide à la gestion des ressources humaines afin de rendre les emplois plus attrayants et d'atténuer les problèmes de recrutement et de rétention de la main-d'œuvre. • Aider les entreprises dans l'amélioration de l'accueil des stagiaires et de la nouvelle main-d'œuvre. • Procéder à des « achats de formation » ciblée sur des besoins pressants des entreprises. • Intensifier les efforts afin d'intéresser les femmes aux métiers non traditionnels.
Assurer la relève et contrer l'exode des jeunes.	<ul style="list-style-type: none"> • Encourager les entreprises à se doter d'une gestion prévisionnelle de leur main-d'œuvre.

Engagements des régions

Montréal	
Engagement (orientations)	Engagement (moyens d'action)
Favoriser une approche régionale de l'adéquation formation-emploi.	<ul style="list-style-type: none"> • Contribuer à répondre aux besoins de formation des régions, y compris dans le secteur privé (exemple : formation dans le domaine de l'exportation).

Engagements des organismes nationaux

Commission des partenaires du marché du travail (CPMT)	
Engagement (orientations)	Engagement (moyens d'action)
Lutter contre les pénuries de main-d'œuvre.	<ul style="list-style-type: none"> • Associer les conseils régionaux des partenaires du marché du travail au réexamen des orientations et de la gestion du Fonds national de formation de la main-d'œuvre. • Instaurer, en lien avec les régions, une veille active des besoins de main-d'œuvre en vue de provoquer les ajustements permettant l'adéquation formation-emploi.
Fédération canadienne de l'entreprise indépendante	
Engagement (orientations)	Engagement (moyens d'action)
Lutter contre les pénuries de main-d'œuvre.	<ul style="list-style-type: none"> • Rendre public un sondage auprès de 23 000 PME sur les besoins de main-d'œuvre.
Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes	
Engagement (orientations)	Engagement (moyens d'action)
Lutter contre les pénuries de main-d'œuvre.	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser le jumelage professionnel d'immigrants avec des travailleurs québécois. • Transmettre aux immigrants les connaissances sur les réalités du marché du travail.

LE SOUTIEN ET L'INVESTISSEMENT DANS LES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT

Principales priorités des régions

Dix régions ont élaboré des propositions concernant ce bloc, et les actions prioritaires ciblées par les régions consistent à :

- développer le transport collectif;
- développer le réseau routier;
- améliorer les autres infrastructures de transport;
- étendre le réseau de gaz naturel.

Engagements gouvernementaux proposés

Ministère des Transports	
Engagement (orientations)	Engagement (moyens d'action)
Permettre aux municipalités régionales de comté d'intégrer et de mieux gérer leurs services de transport collectif.	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place un programme d'aide gouvernementale au transport collectif en milieu rural qui vise à couvrir une partie des frais d'organisation et d'exploitation encourus par les services de transport ruraux mis sur pied par les MRC (10 M\$ sur 5 ans). • Rendre possible le jumelage des sommes disponibles pour le transport collectif avec les pactes ruraux. • Soutenir les partenaires du milieu dans l'organisation du transport collectif en tenant compte des spécificités régionales.
Favoriser le développement des services de transport aérien.	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre la <i>Politique nationale de transport aérien</i>, qui vise notamment à soutenir le développement économique des régions du Québec par des services de transport aérien accessibles. • S'assurer d'une offre de sièges à prix abordable dans le cadre de l'entente intervenue avec Air Canada. • Proposer un mécanisme de surveillance de l'entente intervenue avec Air Canada. • Faire valoir auprès du gouvernement fédéral les revendications du Québec pour qu'il obtienne sa juste part du programme d'aide aux immobilisations aéroportuaires (PAIA) et que les conditions d'admissibilité en soient élargies.
Poursuivre le développement du réseau routier.	<ul style="list-style-type: none"> • Inclure les autoroutes 35, 73/173 et 55 dans le programme d'amélioration des routes frontalières et continuer d'appuyer cette position auprès du gouvernement fédéral. • Appuyer la construction de l'autoroute 25, comprenant la construction du pont conditionnellement à une participation du secteur privé.

	<ul style="list-style-type: none"> • Réaliser la construction de l'autoroute 30 dès que le gouvernement fédéral aura confirmé sa participation au financement.
Concilier circulation, sécurité et environnement dans les différents plans de transport déjà en place.	<ul style="list-style-type: none"> • Intégrer un nouveau concept de traversée des agglomérations.

Engagements des organismes nationaux

Chantier de l'économie sociale	
Engagement (orientations)	Engagement (moyens d'action)
Transport collectif	<ul style="list-style-type: none"> • Travailler avec les promoteurs et les différents intervenants pour assurer la pérennité et la viabilité des entreprises d'économie sociale dans ce domaine. • Travailler à la constitution d'une table de concertation dans ce domaine.
Fédération des commissions scolaires du Québec	
Engagement (orientations)	Engagement (moyens d'action)
Transport collectif	<ul style="list-style-type: none"> • Appuyer les MRC et les municipalités dans le développement du transport collectif.
Fédération des municipalités du Québec	
Engagement (orientations)	Engagement (moyens d'action)
Transport collectif	<ul style="list-style-type: none"> • Soutenir les MRC dans le développement du transport collectif.
Chambre de commerce du Québec	
Engagement (orientations)	Engagement (moyens d'action)
	<ul style="list-style-type: none"> • Diffuser à ses membres les avantages de la nouvelle Politique nationale du transport aérien.

LA MISE EN PLACE DE STRATÉGIES ADAPTÉES DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Priorités des régions

Treize régions ont élaboré des propositions dans ce bloc. Les actions proposées par les régions sont :

- un coup de pouce à l'entreprise existante;
- le soutien au développement de nouvelles entreprises;
- l'accès aux marchés;
- les fonds régionaux de développement économique.

Engagements gouvernementaux

Ministère des Finances, de l'Économie et de la Recherche	
Engagement (orientations)	Engagement (moyens d'action)
Fonds de développement régionaux	<ul style="list-style-type: none">• Former un comité de travail sur les fonds de développement régionaux avec le mandat d'établir les besoins régionaux en terme de financement d'entreprises et d'examiner les solutions à y apporter :<ul style="list-style-type: none">- Constats et bilan des montants investis par région;- Identification des faiblesses régionales;- Identification des façons possibles d'y répondre (avec les fonds existants ou de nouvelles formules).Ce comité sera composé de représentants des régions (sous la responsabilité de M. Marc Brouillette de la Côte-Nord), des fonds d'investissement (FSTQ, Fondation, SGF, Innovatech, etc.), de l'Association des régions du Québec et de représentants du MFER et du MREG.• Offrir dès maintenant, à titre d'expérience témoin, en priorité aux régions-ressources, la possibilité de créer des fonds régionaux d'investissement reposant sur une formule de participation tripartite comprenant :<ul style="list-style-type: none">- Une participation des fonds de retraite des travailleurs des régions;- Une participation du gouvernement fédéral;- Une participation du gouvernement du Québec.Deux principes à respecter :<ul style="list-style-type: none">- Rendement comparable à celui des fonds privés;- Appariement par le gouvernement des fonds au fur et à mesure des mises de fonds des régions.

<p>Mettre en place une stratégie de plein emploi et adapter les stratégies de développement économique.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Analyser, en collaboration avec les régions et les partenaires nationaux, la possibilité de répondre à certains besoins spécifiques des régions pour le soutien à la mise en place de fonds d'investissement. Mettre en valeur la mesure fiscale « Société à capital de risque à vocation régionale (SCRVR) » pour répondre aux demandes régionales et stimuler l'émergence de capitaux de risque privés en région. Réviser le rôle de la Société générale de financement du Québec de manière à ce qu'elle soit plus présente en région et qu'elle favorise la réalisation de projets d'investissement dans des filières industrielles ou des créneaux d'excellence. Poursuivre l'implantation des fonds d'investissement régionaux en entrepreneuriat féminin dans les régions ressources. Mobiliser les représentants régionaux et les responsables des fonds d'investissement pour adapter les outils de capitalisation existants aux réalités régionales.
<p>Contribuer au développement des coopératives.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Rendre publique, à très courte échéance, une <i>Politique de développement des coopératives</i> qui vise notamment : <ul style="list-style-type: none"> la croissance et la diversification des coopératives, l'expansion des grandes coopératives et le maintien au Québec de centres de décision névralgiques, l'émergence de nouvelles coopératives, notamment dans des secteurs qui répondent à des besoins spécifiques des régions.
<p>Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation</p>	
<p>Engagement (orientations)</p>	<p>Engagement (moyens d'action)</p>
<p>Contribuer au développement économique du secteur des pêches et de l'aquaculture.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Compléter l'évaluation d'une nouvelle mesure d'exemption d'impôts pour gains en capital (500 000 \$) dans le secteur des pêches, afin de faciliter le transfert de propriété des entreprises de capture et de favoriser la relève du secteur des pêches et aquaculture.
<p>Contribuer au financement des entreprises agroalimentaires.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Étendre l'accès aux programmes de financement de l'industrie agroalimentaire à toutes les régions-ressources.
<p>Ministère des Ressources naturelles</p>	
<p>Engagement (orientations)</p>	<p>Engagement (moyens d'action)</p>
<p>Contribuer au développement de certaines entreprises agricoles.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Élaborer et adopter un programme permettant l'attribution de baux de bleuétière de type forêt/bleuet dans les territoires publics sous aménagement forestier, la révision de la tarification afférente et la poursuite des travaux de recherche sur ce type de bleuétière.

Engagements des organismes nationaux

Conseil de la coopération du Québec	
Engagement (orientations)	Engagement (moyens d'action)
Soutenir les objectifs de la Politique de développement des coopératives	<ul style="list-style-type: none">• Mettre les ressources du développement coopératif, régionalisé via les coopératives de développement régional, au service du démarrage de nouvelles coopératives.• Mobiliser les membres concernés du Conseil de la coopération du Québec derrière les objectifs de cette politique en terme d'investissement et d'emploi.

**L'INTÉGRATION DE LA DIMENSION ENVIRONNEMENTALE
COMME OUTIL DE DÉVELOPPEMENT**

Principales priorités des régions

Douze régions ont élaboré des propositions concernant l'environnement et ont abordé ce dernier sous deux angles distincts, soit comme :

- un principe à respecter lors de la réalisation des projets;
- une orientation clairement associée à une série de mesures précises, allant de la promotion du développement durable jusqu'à une gestion environnementale plus intégrée.

Engagements gouvernementaux

Ministère de l'Environnement	
Engagement (orientations)	Engagement (moyens d'action)
Favoriser le développement socio-économique des régions dans une optique de développement durable	<ul style="list-style-type: none">• Adopter une <i>Politique nationale de l'eau</i> qui mettra de l'avant une approche participative de gestion de l'eau par bassin versant ayant pour objectifs la protection, la restauration et la mise en valeur des rivières; sa mise en œuvre impliquera l'ensemble des acteurs locaux et régionaux.• Renforcer les partenariats entre les différents intervenants locaux, régionaux et gouvernementaux pour la mise en œuvre de projets environnementaux.• S'entendre avec les intervenants régionaux sur l'élaboration et le suivi d'indicateurs de développement durable.



THÈME 2 :
LA VITALITÉ DES MILIEUX

L'ATTRACTION ET LA RÉTENTION DES PERSONNES EN RÉGION

Principales priorités des régions

Treize régions ont élaboré des propositions concernant ce bloc. Trois actions principales sont mises de l'avant :

- une valorisation et une promotion de la qualité de vie en région;
- des efforts accrus en matière de régionalisation de l'immigration;
- des incitatifs fiscaux et financiers.

Engagements gouvernementaux

Ministère de l'Éducation	
Engagement (orientations)	Engagement (moyens d'action)
	<ul style="list-style-type: none"> • Le MEQ s'engage à examiner dans les prochaines règles budgétaires la question des services d'intégration des élèves immigrants, de manière à ce que les commissions scolaires puissent offrir à tout enfant de personne immigrante les services requis.
Encourager la mobilité des étudiants vers les régions-ressources.	<ul style="list-style-type: none"> • Le Ministère accueille avec intérêt une proposition de l'Université du Québec favorisant, dans un premier temps, la mobilité des étudiants et, éventuellement, des professeurs et des chercheurs à l'intérieur du réseau, et il se penchera sur une formule pour étendre ce principe aux cégeps.
Attirer les étudiants étrangers dans les établissements d'enseignement supérieur en région.	<ul style="list-style-type: none"> • Accorder des bourses supplémentaires d'exemption de frais forfaitaires aux étudiants étrangers inscrits dans les universités des régions-ressources. • Soutenir une campagne de publicité auprès des étudiants étrangers pour les inviter à venir acquérir leur formation au Québec dans les collèges et les universités situés en région, et faciliter leur accueil. • Examiner avec les partenaires d'autres moyens visant à attirer les étudiants étrangers dans les établissements d'enseignement supérieur en région.
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale	
Engagement (orientations)	Engagement (moyens d'action)
Lutter contre les pénuries de main-d'œuvre.	<ul style="list-style-type: none"> • Avoir recours à l'immigration pour répondre à des besoins spécifiques de main-d'œuvre spécialisée.
Ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration	
Engagement (orientations)	Engagement (moyens d'action)
	<ul style="list-style-type: none"> • Valoriser et sensibiliser les immigrants à la Foire des villages organisée par Solidarité rurale, par le biais des carrefours d'intégration. • Solliciter l'avis de la Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes au sujet de la modification de la grille de sélection des immigrants en région.

<p>Attirer et retenir davantage d'immigrants en région :</p> <p>un plan d'action concret et structurant articulé autour de trois grands axes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La sélection à l'étranger arrimée aux dynamiques régionales. • L'insertion socioprofessionnelle plus rapide dans les milieux. • La promotion profilée pour attirer dans les régions les immigrants établis à Montréal. 	<p>Ce plan s'appuie sur les principales actions suivantes :</p> <p>À l'étranger :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Traiter en priorité les dossiers des candidats à l'immigration dont les caractéristiques répondent aux besoins identifiés par les régions et qui s'engagent à s'y établir. <p>Au Québec :</p> <ul style="list-style-type: none"> • S'associer dans chaque région, à des institutions ou organismes, tels que les commissions scolaires, les cégeps, les universités et les municipalités, qui pourraient assumer le rôle de Carrefour d'intégration local. • Implanter, dans toutes les régions, des guichets uniques consacrés à l'immigration permanente et temporaire pour répondre rapidement aux besoins régionaux de main-d'œuvre. • Traiter de façon accélérée les demandes d'immigration permanente d'étudiants et de travailleurs temporaires déjà installés dans une région, ou ailleurs sur le territoire. • Instaurer un Fonds d'initiatives régionales en immigration doté d'une enveloppe de 3,5 M\$, afin de soutenir les régions dans la détermination et la mise en œuvre d'actions vigoureuses et concertées faisant en sorte que l'immigration contribue davantage à leur développement démographique, social et économique.
Ministère des Finances, de l'Économie et de la Recherche	
Engagement (orientations)	Engagement (moyens d'action)
<p>Améliorer les incitatifs fiscaux et financiers.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • À compter de l'année d'imposition 2003 : <ul style="list-style-type: none"> – Les déductions pour les résidents d'une région éloignée reconnue seront accordées dans le régime d'imposition simplifié; – Ces déductions seront également attribuées dans le calcul du revenu familial, qui sert à établir le niveau d'aide accordé par le biais de certains crédits d'impôt et programmes de transfert; – La modification aux déductions pour les résidents d'une région éloignée réduira le fardeau fiscal des habitants des régions éloignées d'environ 4 M\$ par année. Plus de 14 000 ménages profiteront de ces baisses d'impôt, soit un montant de 316 \$ par ménage concerné.

UN ACCENT SUR LES JEUNES

Principales priorités des régions

Neuf régions ont développé des propositions concernant ce bloc. Trois actions principales sont également proposées :

- une valorisation et une promotion de la qualité de vie en région auprès des jeunes;
- une plus grande participation socioprofessionnelle des jeunes en région;
- des incitatifs fiscaux et financiers destinés aux jeunes.

Engagements gouvernementaux

Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale	
Engagement (orientations)	Engagement (moyens d'action)
Assurer la relève et contrer l'exode des jeunes	<ul style="list-style-type: none"> • Accélérer le développement de la formation par compagnonnage. • Préparer dès maintenant dans les entreprises, assortis de certaines mesures incitatives, des plans de relève de la main-d'œuvre et des mécanismes de transfert d'expertise vers les plus jeunes. • Diffuser dans les régions, notamment auprès des jeunes et des parents, les emplois qui deviendront disponibles et les exigences d'accès à ces emplois en termes de formation et de qualification professionnelle. • Amorcer dès maintenant le plan gouvernemental de renouvellement de la fonction publique, publiciser largement les postes qui deviendront vacants dans le secteur public et parapublic et mettre en place les plans de relève. • Mener une vigoureuse campagne d'information auprès des jeunes et des parents sur les perspectives d'emploi dans leur région et sur les exigences d'accès à ces emplois en termes de formation et de qualification. La campagne d'information sur les perspectives d'emploi sera menée conjointement par le secteur de l'emploi et de l'éducation en associant divers partenaires du marché du travail, les entreprises, les organismes jeunesse et les agents de développement régional.
Ministère de l'Éducation	
Engagement (orientations)	Engagement (moyens d'action)
	<ul style="list-style-type: none"> • Intégrer dans l'enquête <i>La relance</i> que le ministère effectue périodiquement des questions relatives aux préoccupations des régions sur le suivi des diplômés.
	<ul style="list-style-type: none"> • Accélérer les travaux engagés par le MEQ sur le remboursement proportionnel aux revenus.

Secrétariat à la jeunesse	
Engagement (orientations)	Engagement (moyens d'action)
Lutter contre l'exode et influencer la migration des jeunes qualifiés au profit de l'ensemble des régions du Québec	<ul style="list-style-type: none"> • Contribuer dès 2003, avec le Fonds Jeunesse Québec et le Mouvement Desjardins, à la mise en place d'agents de migration de Place aux jeunes dans les régions. Ces agents de migration auront pour tâche d'organiser des activités de sensibilisation et de mobilisation des jeunes afin de les amener à retourner vivre dans les régions du Québec.
Assurer le développement du plein potentiel des jeunes en région	<ul style="list-style-type: none"> • Un nouveau programme, <i>Ça bouge après l'école</i>, sera lancé en septembre 2003 afin que tous les élèves des écoles secondaires publiques du Québec aient accès à des activités physiques, sportives et de plein air, de même qu'à des activités sociales communautaires, culturelles et artistiques; le développement de ce programme s'appuiera sur le partenariat.
Développer le sentiment d'appartenance des jeunes en région en leur permettant notamment de gérer les projets qui les concernent	<ul style="list-style-type: none"> • Pour appuyer le développement de projets jeunesse locaux et régionaux, le gouvernement créera dès 2003-2004 un Fonds régional d'investissement jeunesse (FRIJ) doté d'une enveloppe de 15 M\$. Le FRIJ permettra de financer des actions sectorielles locales et régionales et contribuera à l'avancement de stratégies régionales de développement de la jeunesse qui pourront faire l'objet d'ententes spécifiques. • Afin d'accroître le financement des projets jeunes en région, le Fonds Jeunesse Québec régionalisera une somme de 25 M\$ puisée à même le Fonds Jeunesse Québec. • Les forums jeunesse régionaux, avec l'appui des conseils régionaux de développement, auront une pleine et entière responsabilité dans la gestion de cette enveloppe globale de 40 M\$.
Favoriser le développement d'une véritable culture de l'entrepreneurship jeunesse et promouvoir les valeurs qu'il véhicule auprès des jeunes sur l'ensemble du territoire québécois	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre, dès 2003, la « Décennie de l'entrepreneuriat jeunesse » par la création d'un comité de partenaires issus du réseau québécois de l'entrepreneurship, dont le réseau des CLD, chargé de conseiller le ministre responsable de la Jeunesse. Une vaste consultation du milieu précèdera la définition des moyens et des actions menant à l'élaboration d'une stratégie visant à atteindre l'objectif précité.
Assurer la relève en région	<ul style="list-style-type: none"> • Les ministères et des organismes gouvernementaux seront invités à inciter les instances locales et régionales sous leur responsabilité à faire une place aux jeunes à l'intérieur de leurs structures consultatives et administratives. • Élaborer et mettre en œuvre au cours des trois prochaines années une stratégie de sensibilisation et de promotion de la jeunesse auprès des municipalités visant à les inviter à agir concrètement pour assurer une place plus grande aux jeunes dans leurs structures et pour favoriser le développement d'une relève aux plans administratif et politique.
Favoriser l'échange et l'ouverture à la jeunesse	<ul style="list-style-type: none"> • Dans le cadre du Plan d'action jeunesse 2002-2005, le Secrétariat à la jeunesse mettra sur pied en 2003 un portail jeunesse comportant un babillard d'information et d'échanges, un carrefour des connaissances sur la jeunesse, une information claire et organisée sur l'action jeunesse du

	gouvernement du Québec et de l'information sur les organismes jeunesse du Québec. Le Secrétariat verra également à établir des liens opérationnels entre sa ligne téléphonique sans frais et des services d'information et de référence locaux.
Ministère des Finances, de l'Économie et de la Recherche	
Engagement (orientations)	Engagement (moyens d'action)
Examiner la pertinence et la faisabilité de différents incitatifs fiscaux pour favoriser le retour des jeunes en région.	<ul style="list-style-type: none"> Créer un groupe de travail, composé des représentants du Conseil permanent de la jeunesse, de la Fédération étudiante universitaire du Québec, des forums jeunesse régionaux, du ministère de l'Éducation et du ministère des Finances, de l'Économie et de la Recherche, qui fera rapport à la ministre d'État à l'Économie et aux Finances sur ces questions.

Engagements d'organismes nationaux

Fédération québécoise des municipalités	
Engagement (orientations)	Engagement (moyens d'action)
	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place d'un comité jeune par MRC avec un représentant jeune par municipalité

DES SERVICES MIEUX ADAPTÉS AUX BESOINS DES PERSONNES ET DES COMMUNAUTÉS LOCALES ET RÉGIONALES

Principales priorités des régions

Treize régions ont élaboré des propositions concernant ce bloc. Plusieurs services prioritaires sont abordés :

- un système de santé et de services sociaux plus accessible;
- des activités plus nombreuses en matière de culture, de loisir et de sport;
- des réseaux de communication modernes et plus diversifiés qui couvrent l'ensemble du territoire;
- un accès plus facile au logement;
- des services aux familles;
- une plus grande équité dans l'offre des services gouvernementaux.

Engagements gouvernementaux

Ministère de l'Éducation	
Engagement (orientations)	Engagement (moyens d'action)
Soutenir le développement de l'enseignement supérieur	<ul style="list-style-type: none"> • Inviter les établissements universitaires à présenter au ministère des projets pilotes d'utilisation des TIC dans l'enseignement afin de promouvoir des façons novatrices de dispenser les services
Villages branchés du Québec	<ul style="list-style-type: none"> • Soutenir financièrement le déploiement d'infrastructures de télécommunication par fibres optiques selon le modèle de « condominium de télécommunication » qui implique la participation de divers partenaires (commissions scolaires, municipalités, MRC, entreprises privées, etc.) dans la construction d'un réseau de fibres optiques. Le programme (<i>Villages branchés du Québec</i>) est entré en vigueur le 18 septembre 2002 et les organismes admissibles ont jusqu'au 30 novembre 2003 pour déposer leur projet. Le gouvernement est prêt à garantir que le programme demeurera disponible sans égard du moment du dépôt de la demande
Ministère de la Famille et de l'Enfance	
Engagement (orientations)	Engagement (moyens d'action)
Améliorer les services aux familles	<ul style="list-style-type: none"> • Conclure, d'ici avril 2003, de nouvelles ententes spécifiques entre le MFE et les CRD portant sur la mise en œuvre de l'ensemble des composantes du Plan d'action concerté pour les familles du Québec incluant la poursuite du plan de développement des services de garde afin d'assurer la couverture complète des besoins estimés pour 2005-2006
	<ul style="list-style-type: none"> • Développer des places en services de garde en tenant compte des coûts particuliers à chacune des régions et de la croissance démographique pour atteindre 200 000 places en 2005-2006

Mettre en œuvre les mesures regroupées dans un plan concerté pour les familles du Québec	<ul style="list-style-type: none"> • Soutien financier et technique aux municipalités et aux MRC • Programme d'aide à l'initiative communautaire et sociale en HLM • Entente cadre avec le réseau des CLSC
Ministère de la Santé et des Services sociaux	
Engagement (orientations)	Engagement (moyens d'action)
Politique de déplacement des usagers devant se déplacer pour recevoir des soins spécialisés en dehors de leur région d'origine	<ul style="list-style-type: none"> • Octroyer 1,0 M\$ additionnel d'ici le 31 mars 2003 et majorer l'enveloppe budgétaire d'un montant de 4,0 M\$ dès la prochaine année financière.
	<ul style="list-style-type: none"> • Rétablir l'équité interrégionale sur la base des besoins et des caractéristiques de la population en tenant compte des coûts reliés à l'accessibilité aux services.
Favoriser l'accessibilité aux services	<ul style="list-style-type: none"> • Accorder une priorité aux services de proximité et de première ligne dans le cadre du plan « Horizon 2005 » • Implantation de 100 groupes de médecine familiale (GMF) en 2003 et se donner un objectif de 300 GMF d'ici 2005 • Assurer une meilleure répartition des médecins sur le territoire
Ministère des Affaires municipales et de la Métropole	
Engagement (orientations)	Engagement (moyens d'action)
Faciliter l'accès à des logements sociaux et communautaires	<ul style="list-style-type: none"> • Bonifier les budgets relatifs au financement des organismes communautaires en habitation • Offrir une présence plus active dans les régions et apporter un appui à des mécanismes de concertation intrarégionale
Doter toutes les régions du Québec d'une même base de données compatibles et standardisées pour soutenir le développement régional	<ul style="list-style-type: none"> • Rendre disponibles à toutes les MRC, les CM et les municipalités du Québec les bases de données de référence géographique du Système d'information et de gestion en aménagement du territoire
Favoriser le développement de l'habitation en région	<ul style="list-style-type: none"> • Les municipalités et les MRC peuvent devenir, sous certaines conditions, mandataires de programmes d'habitation • Possibilité de créer des fonds régionaux de développement du logement social • Rénovation Québec maintenant accessible à toutes les municipalités
Ministère de la Culture et des Communications	
Engagement (orientations)	Engagement (moyens d'action)
Intensifier le partenariat avec les milieux locaux et régionaux en matière de développement culturel Réaffirmer que la culture est un facteur de développement local et régional important	<ul style="list-style-type: none"> • Augmenter les montants alloués pour la signature de nouvelles ententes de partenariat avec les municipalités • Associer le Conseil des arts et des lettres du Québec et la Société de développement des entreprises culturelles aux ententes de développement culturel afin d'assurer une plus grande présence de ces organismes en région

Valoriser la pratique d'activités culturelles en région	<ul style="list-style-type: none"> • Dans le cadre d'une démarche visant la levée du moratoire sur les écoles de formation, démarrer deux expériences pilotes pour répondre à certains besoins prioritaires identifiés par le milieu et procéder à une évaluation nationale de l'ensemble des écoles de formation.
Faciliter l'accès à la formation continue aux travailleurs culturels en région	<ul style="list-style-type: none"> • Maintenir les coordonnateurs à la formation continue en poste dans 9 régions au cours des deux prochaines années.
Encourager la participation au développement de l'activité culturelle	<ul style="list-style-type: none"> • Créer un nouveau programme d'aide à l'animation et à la promotion de la lecture à la fin de l'automne 2002 • Procéder à un inventaire du patrimoine religieux dans le cadre d'un projet avec le Fonds Jeunesse Québec dont le coût total est de 1,4 M\$ en soulignant l'importance de promouvoir l'embauche de jeunes dans la transmission des savoir-faire des connaissances. • Investir dans une étude de faisabilité sur la mise sur pied d'un Centre d'expertise et d'animation du patrimoine rural dans le Bas-Saint-Laurent afin d'outiller les intervenants et les municipalités dans leur rôle primordial de conservation et de mise en valeur du patrimoine. • Procéder à la bonification du programme de soutien financier aux diffuseurs multidisciplinaires.

Engagements des régions et des partenaires nationaux	
Engagement (orientations)	Engagement (moyens d'action)
Appuyer la position du gouvernement du Québec face au gouvernement fédéral pour la mise en place du Régime d'assurance parentale	

UN ACCENT SUR LES SERVICES ÉDUCATIFS

Principales priorités des régions

Onze régions ont développé des propositions concernant ce bloc. Deux actions prioritaires sont mises de l'avant :

- un système d'éducation plus intégré au milieu de vie;
- une plus grande adaptation de l'offre de formation.

Engagements gouvernementaux

Ministère de l'Éducation	
Engagement (orientations)	Engagement (moyens d'action)
Faire valoir davantage les « bons coups » en matière d'éducation réalisés dans chacune des régions du Québec.	
Chercher, expérimenter, évaluer et adopter de nouveaux modèles des services éducatifs en région, et ce, de concert avec les partenaires de l'éducation et autres organismes concernés du milieu.	
Envisager le transfert en région du pouvoir de décider du partage des programmes en formation professionnelle et technique entre les établissements d'enseignement et des budgets pour la gestion des formations courtes dans la mesure où une instance régionale puisse accueillir ces responsabilités	
Améliorer l'offre de services en formation professionnelle et technique et la formation continue (FPT/FC).	<ul style="list-style-type: none"> • Maintenir et assurer une offre de base en formation professionnelle et technique accessible et commune dans toutes les régions du Québec et répondant aux exigences des emplois les plus fréquents. • Ajuster les paramètres de financement de la formation professionnelle concernant la constitution de groupes. • Revoir la carte des programmes en formation professionnelle et technique et en formation continue et également examiner l'offre de services à l'ordre universitaire, de manière à fournir la main-d'œuvre requise des filières industrielles reconnues comme créneaux d'excellence. • Mettre en place un ensemble diversifié de mesures visant à ce que l'offre de formation professionnelle et technique soit ajustée encore plus étroitement aux besoins particuliers de chacune des régions. • S'engager plus avant dans la voie de l'intégration régionale des services de formation professionnelle, technique et universitaire.

	<ul style="list-style-type: none"> • Intensifier les efforts de valorisation de la FPT et en faveur de l'orientation scolaire et professionnelle, notamment auprès des parents. • Maintenir les programmes d'études visant à répondre à des besoins à caractère national en région : <ul style="list-style-type: none"> – élaborer un plan d'appui en vue d'augmenter le pouvoir d'attraction des formations nationales offertes en région; – élargir les responsabilités offertes aux centres régionaux, notamment en leur confiant la mise à jour continue des programmes et la veille proactive des besoins du marché du travail.
Soutenir le développement de l'enseignement supérieur.	<ul style="list-style-type: none"> • Soutenir plus adéquatement les universités des régions en révisant notamment le paramètre <i>région</i> déjà inclus dans la formule de financement. • Examiner les ajustements à apporter au financement des collèges dans la perspective de préserver l'accessibilité, la qualité et le développement de la formation collégiale dans toutes les régions du Québec.
Favoriser le développement des initiatives régionales.	<ul style="list-style-type: none"> • Instaurer un mécanisme de concertation interordre et interministérielle dans le but de mieux appuyer les établissements dans leur rôle à l'égard du développement économique, social et culturel de leur région (2002-2003).
Ministère des Finances, de l'Économie et de la Recherche (MRST)	
Engagement (orientations)	Engagement (moyens d'action)
Institutions d'enseignement comme pôle de développement : mettre en valeur la vitalité du partenariat existant entre les acteurs socio-économiques et les maisons d'enseignement.	<ul style="list-style-type: none"> • Appuyer les universités en région dans leurs efforts de valorisation des résultats de la recherche conduisant, notamment, à la création d'entreprises régionales dans des secteurs d'excellence ou en émergence.

Engagements d'organismes nationaux

Fédération québécoise des municipalités	
Engagement (orientations)	Engagement (moyens d'action)
Proposer une formation aux élites politique et économiques sur le leadership et le partenariat.	

**UNE PLUS GRANDE PARTICIPATION DES CITOYENNES ET CITOYENS
AU DÉVELOPPEMENT DE LEUR COMMUNAUTÉ : UN ACCENT
SUR LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION**

Principales priorités des régions

Six régions ont élaboré des propositions concernant la participation des citoyennes et des citoyens au développement de leur communauté, et les actions prioritaires portent sur :

- l'établissement de conditions favorisant la participation des citoyennes et citoyens;
- la reconnaissance de l'apport des citoyennes et citoyens et des organismes à la vitalité des milieux;
- l'intégration des jeunes et des aînés aux instances décisionnelles;
- une meilleure équité entre les hommes et les femmes dans les instances décisionnelles.

Six régions ont élaboré des propositions concernant la lutte contre la pauvreté et l'exclusion qui traitent essentiellement :

- du développement de modes d'intervention novateurs, adaptés et intégrés;
- de la valorisation de la réussite scolaire et de la prévention du décrochage scolaire.

Engagements gouvernementaux

Ministère de l'Éducation	
Engagement (orientations)	Engagement (moyens d'action)
<p>Amener tous les partenaires en région à se mobiliser autour de la lutte au décrochage scolaire.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Conclure des ententes spécifiques ou des ententes administratives avec les partenaires des milieux scolaires, sociaux, économiques, culturels, municipaux, communautaires et de la santé, en accordant une attention particulière à l'importance d'agir tôt dans le développement des jeunes et aux caractéristiques des garçons et des filles. • Organiser une rencontre nationale pour échanger sur les expériences vécues en région en regard de la lutte au décrochage scolaire. • Mettre en place un plan d'action visant l'amélioration de la réussite en formation technique dès le printemps 2003.
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale	
Engagement (orientations)	Engagement (moyens d'action)
<p>Favoriser la participation et reconnaître l'apport des citoyennes et des citoyens au développement régional.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Réserver, dès 2003-2004, un budget pour les projets liés à la participation des citoyennes et des citoyens. • Poursuivre l'implantation de la politique <i>L'action communautaire : une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec</i>. • Promouvoir la déclaration sur l'action bénévole dans toutes les régions du Québec. • Souligner l'engagement des citoyennes et des citoyens dans le cadre du Prix Hommage bénévolat-Québec. • Faire une plus grande place à la promotion du volet jeunesse dès l'édition 2003 du Prix Hommage bénévolat-Québec.

<p>Soutenir les régions dans les initiatives et la mobilisation entreprises autour de l'enjeu de la pauvreté et de l'exclusion sociale.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Confier aux régions, sous le leadership des CRD, la détermination des priorités d'action régionales en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, l'établissement de consensus sur les territoires d'intervention prioritaires et la gestion d'une enveloppe destinée à soutenir les actions à l'échelle de la région. • Amener les régions à signer des ententes sur 5 ans avec la ministre responsable de la Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, pour convenir des priorités, des territoires d'intervention prioritaires ainsi que des mécanismes de gestion des projets régionaux. Les projets soumis et priorisés par les régions dans la cadre du Rendez-vous national des régions pourront être financés à l'intérieur de ces ententes. • Sur les territoires prioritaires d'intervention identifiés par les CRD, élaborer avec les MRC concernées et les partenaires de ces territoire (CLD, CLSC, CLE, écoles, organismes communautaires, etc.) des stratégies locales de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Ces stratégies feront aussi l'objet d'ententes avec l'ensemble des partenaires associés, et cela, dans une approche comparable à celle des pactes ruraux.
<p>Favoriser la réussite scolaire et prévenir le décrochage : un nouvel engagement de solidarité et de coopération pour une continuité des services aux jeunes.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les ministres concernés s'engagent formellement et solidairement à adapter l'offre de services de leur réseau respectif pour offrir aux jeunes de 16 à 24 ans des services intégrés et personnalisés, dans une perspective de continuité des services d'un secteur à l'autre. • Élaborer une nouvelle offre de services visant : <ul style="list-style-type: none"> ▪ l'intégration des jeunes de 18 à 24 ans au marché du travail, dans le cadre de la Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, ▪ la qualification des jeunes décrocheurs, par une offre de services de formation adaptée leur permettant de parfaire leur formation de base dans le cadre du plan d'action gouvernemental en matière d'éducation des adultes et de formation continue. • Élargir et consolider des comités locaux de suivi mis en place dans le cadre de Solidarité jeunesse et présents sur chaque territoire de MRC au Québec, et encourager la participation et la concertation des acteurs régionaux et locaux, en vue de l'implantation, du suivi et de l'évaluation de cette nouvelle offre de services.
<p>Secrétariat à la condition féminine</p>	
<p>Engagement (orientations)</p>	<p>Engagement (moyens d'action)</p>
<p>Favoriser la participation des femmes au développement régional.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Reconduire le financement des organismes communautaires femmes « À égalité pour décider » à compter de 2004-2005. • Mettre sur pied deux nouveaux bureaux du Conseil du statut de la femme dans le Centre-du-Québec et dans les Laurentides.

Ministère de la Famille et de l'Enfance	
Engagement (orientations)	Engagement (moyens d'action)
Favoriser la participation des aînées et des aînés au développement régional.	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre le financement des 17 tables régionales de concertation des aînées et des aînés en collaboration avec les conseils régionaux de développement. • Financer des projets communautaires visant la participation des aînés et aînées à la vie collective et la lutte contre les abus.

Engagements des organismes nationaux

Chantier de l'économie sociale	
Engagement (orientations)	Engagement (moyens d'action)
Promouvoir l'économie sociale comme outil de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.	
Faire valoir le rôle de la société civile impliquée dans les entreprises collectives qui contribuent aussi à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.	
Association des régions du Québec	
Engagement (orientations)	Engagement (moyens d'action)
Soutenir la participation et consolider la place de la société civile dans les actions locales et régionales de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.	
Être un lieu de transfert d'expertise entre les régions, les chercheurs et les commissions scolaires dans la lutte au décrochage.	
Regroupement des Carrefour jeunesse-emploi	
Engagement (orientations)	Engagement (moyens d'action)
Collaborer au succès de Solidarité jeunesse.	
Être un partenaire dans la lutte au décrochage scolaire.	
Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes	
Engagement (orientations)	Engagement (moyens d'action)
Assumer un rôle de leader et d'accompagnement dans les jumelages interculturels (personnes immigrantes et québécoises) auprès des communautés régionales.	
Accompagner la mise en place de comités d'accueil d'immigrants en région.	



THÈME 3 :
LA CAPACITÉ D'AGIR

UNE MEILLEURE ADAPTATION DE L'ACTION GOUVERNEMENTALE AUX RÉALITÉS RÉGIONALES

Principales priorités des régions

Treize régions ont élaboré des propositions concernant ce bloc qui visent à :

- augmenter la marge de manœuvre des gestionnaires régionaux et moduler l'action gouvernementale;
- consolider ou améliorer l'offre de services gouvernementaux dans certains territoires.

Engagements gouvernementaux

Ministère des Finances, de l'Économie et de la Recherche	
Engagement (orientations)	Engagement (moyens d'action)
Adapter les normes des programmes aux particularités régionales.	<ul style="list-style-type: none"> • Revoir les normes du Programme d'aide au financement des infrastructures. • Lors des nouvelles implantations d'organismes de recherche, le gouvernement examinera la possibilité de les implanter prioritairement dans les régions ressources.
Ministère des Affaires municipales et de la Métropole	
Engagement (orientations)	Engagement (moyens d'action)
Accorder une plus grande marge de manœuvre aux bureaux régionaux.	<ul style="list-style-type: none"> • Confier aux gestionnaires régionaux des responsabilités élargies en matière d'approbation et de modification du schéma d'aménagement des MRC.
Ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration	
Engagement (orientations)	Engagement (moyens d'action)
Attirer et retenir davantage d'immigrants en région.	<ul style="list-style-type: none"> • S'associer dans chaque région avec des institutions ou des organismes, tels que les cégeps, les universités ou les commissions scolaires, qui pourraient assumer le rôle de Carrefour d'intégration local. • Implanter et reconnaître dans les régions des guichets uniques consacrés à l'immigration permanente et temporaire pour répondre rapidement aux besoins régionaux de main-d'œuvre. • Recourir davantage aux ententes spécifiques, associer plus étroitement les organismes socio-économiques existants, notamment les organismes communautaires, et mieux faire connaître les caractéristiques de chacune des régions dans les bureaux d'Immigration Québec à l'étranger.
Secrétariat du Conseil du trésor	
Engagement (orientations)	Engagement (moyens d'action)
Augmenter la présence et les ressources des ministères et des organismes en région.	<ul style="list-style-type: none"> • Redéployer vers les régions un minimum de 10 % des emplois libérés par les départs d'employés réguliers (environ 1 200 postes réguliers), en s'assurant auprès des régions que ce redéploiement correspond aux besoins réels de leur population et en tenant compte des nouveaux critères

	<p>d'embauche des jeunes dans la fonction publique.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Obliger les ministères et organismes à considérer la possibilité de localiser en région la gestion de toute nouvelle activité ou programme. • Examiner les possibilités de donner suite aux propositions d'implantation de bureaux régionaux de ministères ou d'organismes gouvernementaux soumises par les régions. Cet examen se fera toutefois en prenant en considération les contraintes budgétaires, la nécessité d'investir davantage dans les services à la clientèle plutôt que dans les infrastructures, ainsi que les nouvelles possibilités offertes par les technologies de l'information.
Ministère des Régions	
Engagement (orientations)	Engagement (moyens d'action)
<p>Adapter l'action gouvernementale aux réalités régionales en modulant les normes des programmes et en augmentant le pouvoir décisionnel des gestionnaires régionaux des ministères et organismes gouvernementaux.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Au plus tard dans deux ans, soit pour l'exercice budgétaire 2004-2005, plus de 50 % du budget d'intervention des ministères à vocation économique seront gérés en région; cette mesure touche les ministères et organismes suivants : Agriculture, Pêcheries et Alimentation; Ressources naturelles, volet Industrie et Commerce du ministère de l'Économie, des Finances et de la Recherche; Transports; Régions et Emploi-Québec. Le gouvernement examinera la possibilité d'ajouter d'autres budgets, notamment ceux du ministère de la Culture et des Communications, du ministère de l'Environnement, de Tourisme Québec et du Secrétariat au loisir et au sport. • Confier au ministère des Régions la responsabilité de mettre en place, au sein de chaque conférence administrative régionale, un tableau de bord pour assurer le suivi de cette mesure, et le charger également d'assurer le relais au palier national. • Faire en sorte que les affectations budgétaires des ministères dans les régions se fassent en fonction des priorités des ententes cadres de développement. • Examiner la possibilité d'instituer au palier national un mécanisme administratif qui jouerait un rôle similaire à celui assumé par la CAR au palier régional. • Mettre en place un mécanisme qui permettrait aux régions de jouer un rôle dans la répartition des budgets entre les régions en tenant compte de leurs caractéristiques et de leurs besoins spécifiques. • Les ministères et organismes procéderont, d'ici le 1^{er} avril 2005, à la révision complète de leurs programmes et normes d'intervention afin de les moduler, de les simplifier et de les rendre « adaptables » aux réalités et aux besoins des régions. • Les partenaires en région associés aux ministères et organismes précités participeront activement à l'établissement des priorités d'affectation des budgets décentralisés, à l'adaptation des programmes et normes en fonction des besoins spécifiques des régions et au choix des moyens les plus indiqués pour atteindre les résultats convenus.

	<ul style="list-style-type: none"> • Dans le respect des grandes orientations nationales, le gouvernement conviendra avec les gestionnaires et les partenaires en région des résultats à atteindre et s'entendra avec eux pour que la reddition de comptes s'effectuera avant tout sur les résultats. • La Société générale de financement (SGF) s'associe à des projets structurants de développement économique régional, notamment dans les créneaux d'excellence des régions et les ententes ACCORD.
Investissement Québec / La Financière du Québec	
Engagement (orientations)	Engagement (moyens d'action)
Prendre en compte les préoccupations régionales dans les décisions relatives aux demandes de financement de La Financière du Québec.	<ul style="list-style-type: none"> • S'assurer d'une représentation régionale au conseil d'administration de La Financière du Québec.

Engagements d'organismes nationaux

Fédération des commissions scolaires	
Engagement (orientations)	Engagement (moyens d'action)
Les commissions scolaires s'engagent à consulter les MRC et les municipalités sur leur plan triennal, en contrepartie d'une consultation obligatoire des commissions scolaires par les MRC sur leur schéma d'aménagement.	

UN PARTENARIAT GOUVERNEMENT-RÉGIONS RENOUVELÉ ET RENFORCÉ

Principales priorités des régions

Dix régions ont élaboré des propositions concernant ce bloc qui visent à :

- expérimenter de nouveaux modèles de partenariat gouvernement-régions en associant les élus des divers paliers et la société civile;
- confier à ces instances la gestion de certaines activités à l'intérieur d'un processus de reddition de comptes.

Pour la majorité des régions, la capacité d'agir sur son propre développement repose en grande partie sur un renouvellement du partenariat gouvernement-régions, bien que deux d'entre elles semblent plutôt opter pour la décentralisation.

Engagements gouvernementaux

Ministère des Régions	
Engagement (orientations)	Engagement (moyens d'action)
Expérimentation d'une décentralisation à la carte et renouvellement du partenariat gouvernement-régions aux paliers local régional.	<ul style="list-style-type: none">• Le gouvernement invite les régions à lui soumettre, aux fins de discussion, tout projet de décentralisation et de régionalisation, que ce soit au palier local ou régional.• Les régions ont signifié leur accord pour élaborer de nouveaux modèles de décentralisation et de régionalisation et en discuter avec le gouvernement. Certaines régions sont déjà à l'œuvre dans la préparation d'expériences pilotes.• Une approche en trois volets pouvant se réaliser dans le cadre des lois actuelles :<ul style="list-style-type: none">- Au palier local : une décentralisation à la carte s'adressant aux MRC et aux villes exerçant les pouvoirs des MRC, à l'intérieur d'une approche contractuelle; elle procéderait d'une démarche volontaire d'expérimentation;- Au palier régional : une reconnaissance du rôle fondamental des conseils régionaux de développement en matière de planification et de concertation; création d'enveloppes régionales afin d'être en mesure d'adapter davantage l'action gouvernementale aux priorités régionales;- Au palier national : examen de différentes possibilités pour assurer une plus grande place des régions dans les mécanismes décisionnels gouvernementaux.

<p>Harmonisation des plans de développement des régions de Lanaudière, Laurentides, Laval, Montérégie et Montréal dans un esprit de réciprocité et d'alliance stratégique avec la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM)</p>	<ul style="list-style-type: none"> Formaliser le comité d'harmonisation qui existe déjà et qui est composé des cinq CRD concernés, du ministère des Affaires municipales et de la Métropole, du ministère des Régions et de la CMM qui veillera à assurer, avec obligation de résultats, l'harmonisation des plans de développement de la Montérégie, de Lanaudière, des Laurentides, de Laval et de Montréal, dans un esprit de réciprocité et d'alliance stratégique avec la CMM.
Secrétariat du Conseil du trésor	
Engagement (orientations)	Engagement (moyens d'action)
<p>Adapter l'action gouvernementale aux réalités régionales.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Encourager les ministères et organismes gouvernementaux à recourir davantage aux ententes spécifiques comme outil de modulation des programmes, compte tenu que les modifications aux cadres normatifs sont maintenant possibles à la suite de la décision rendue en ce sens par le Conseil des ministres.
Ministère des Ressources naturelles	
Engagement (orientations)	Engagement (moyens d'action)
<p>Renouveler et renforcer le partenariat gouvernement-régions.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Identifier et rendre accessibles environ 4 000 baux de villégiature en collaboration avec les MRC. Le MRN investira à cette fin entre 0,4 M\$ et 1,5 M\$ annuellement au cours des trois prochaines années. Permettre la prise en charge par les MRC de l'entretien des chemins du domaine de l'État. Intensifier la délégation de la gestion des terres publiques intramunicipales (TPI) aux MRC. Donner aux MRC l'accès gratuit au Système d'information et de gestion du territoire public (SIGT).

UNE RÉGIONALISATION PLUS POUSSÉE DES LEVIERS ET OUTILS DE DÉVELOPPEMENT

Principales priorités des régions

Douze régions ont élaboré des propositions visant à :

- impliquer davantage les milieux locaux et régionaux dans la gestion de certains fonds de développement.

Engagements gouvernementaux

Secrétariat du Conseil du trésor	
Engagement (orientations)	Engagement (moyens d'action)
Réviser le cadre normatif des outils d'intervention des partenaires locaux et régionaux de façon à permettre, notamment, plus de latitude ou de souplesse dans l'affectation des enveloppes budgétaires qui leur sont octroyées.	<ul style="list-style-type: none"> • Cette nouvelle approche s'inscrira dans un contexte de reddition de comptes et sera conditionnelle à l'atteinte de résultats fixés dans le cadre d'une convention de réalisation qui fixera les objectifs à atteindre dans les missions de base.
Ministère des Régions	
Engagement (orientations)	Engagement (moyens d'action)
Renouveler pour une période de trois ans et assouplir les règles de gestion du Fonds de développement régional (FDR) des CRD.	<ul style="list-style-type: none"> • Constituer une enveloppe globale de 93,3 M\$ sur trois ans, qui permettra aux milieux régionaux de donner suite aux priorités qu'ils auront définies. Cette enveloppe servira au financement des dépenses de fonctionnement des CRD, au financement de l'organisme national qui les représente (ARQ) ainsi qu'au soutien aux priorités régionales retenues.
Renouveler pour une période de trois ans et assouplir les règles de gestion des fonds confiés aux CLD.	<ul style="list-style-type: none"> • Constituer une enveloppe globale de 208,8 M\$ sur trois ans, qui permettra aux milieux locaux de donner suite aux priorités qu'ils auront définies. Cette enveloppe servira au financement des dépenses de fonctionnement des CLD, au financement de l'organisme national qui les représente (ACLDQ) ainsi qu'au soutien aux priorités locales retenues. • L'enveloppe des CLD pourrait être gérée de façon intégrée, avec l'obligation que les montants consacrés à l'économie sociale soient au moins égaux à ce qu'ils sont actuellement. • Reconduire les fonds locaux d'investissement (FLI) pour une période de cinq ans et pour un montant minimum de 85 M\$. Des discussions se poursuivront entre le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (FSTQ), l'ACLDQ et le gouvernement afin d'harmoniser les interventions des FLI et des Sociétés locales d'investissement dans le développement de l'emploi (SOLIDE).

<p>Régionaliser, avec l'accord par résolution du conseil d'administration et des comités aviseurs de la Société de diversification économique des régions (SDÉR), le Fonds de diversification économique des régions.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Transférer, d'ici le 1^{er} avril 2003, le solde de 26,3 M\$ du SDÉR au Fonds de développement régional géré par les CRD, selon des modalités à définir avec la SDÉR, notamment en ce qui concerne la participation des CLD. La recapitalisation du Fonds à compter de 2005-2006 sera évaluée selon les besoins exprimés, le bilan des résultats obtenus et les disponibilités budgétaires à ce moment.
<p>Ministère des Ressources naturelles</p>	
<p>Engagement (orientations)</p>	<p>Engagement (moyens d'action)</p>
<p>Régionaliser des dossiers sectoriels de développement.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Déléguer, selon un modèle propre à chaque région, la gestion du volet II du Programme de mise en valeur du milieu forestier. Ce programme sera financé à même les redevances forestières. Le montant alloué sera de 34 M\$ en 2003-2004 et de 26 M\$ les années subséquentes. • Concernant les questions des redevances, il est convenu de créer une commission d'étude qui aura pour mandat : <ul style="list-style-type: none"> – D'analyser : <ul style="list-style-type: none"> – le système actuel des redevances liées à l'exploitation des ressources naturelles; – l'usage fait par le gouvernement du Québec des montants perçus; – les retombées actuelles dans les régions concernées (régions et MRC ressources); – De proposer un plan d'action visant à maximiser pour les régions-ressources les retombées économiques découlant de l'exploitation des ressources naturelles sur leur territoire. <p>Sous la responsabilité du MRN, cette commission sera composée d'un représentant de chaque région-ressource et de représentants des MRC-ressources, d'un représentant du bureau du premier ministre, d'un représentant du MFER et d'un représentant du MREG. La commission d'étude devra remettre son rapport le 31 mars 2003.</p>



RÉSOLUTIONS ADOPTÉES PAR LES PARTICIPANTS DU RENDEZ-VOUS DES RÉGIONS

Les engagements pris dans le cadre du Rendez-vous national des régions et les consensus qui s'en dégagent seront appliqués et pris en compte, lorsque pertinents, aux MRC de la région de la Capitale-Nationale qui vivent sensiblement les mêmes problématiques que les autres régions du Québec.

- Considérant la déclaration d'ouverture de monsieur le ministre des Régions à l'effet que l'exercice du Rendez-vous national des régions doit se réaliser à coûts nuls;
- Considérant l'étroitesse du corridor budgétaire où doit manœuvrer le gouvernement du Québec;
- Considérant l'ensemble des engagements formulés jusqu'à ce moment-ci, particulièrement ceux qui comportent des incidences financières;
- Considérant les consensus formulés par l'Assemblée nationale du Québec et le forum des organismes nationaux;

L'ensemble des participants au Rendez-vous national des régions et venant de partout au Québec signifie son appui aux revendications du gouvernement du Québec en matière de déséquilibre fiscal au Canada; les réallocations en santé, en éducation et en développement économique étant essentielles au développement ou à la survie de nos régions.



MÉCANISME DE SUIVI DU RENDEZ-VOUS DES RÉGIONS

Le mécanisme de suivi doit assurer :

- La mise en œuvre des engagements et des mesures ayant fait l'objet de consensus au Rendez-vous;
- La préparation de solutions sur les différents sujets à propos desquels des consensus n'ont pu se dégager et qui ont été référés pour traitement au mécanisme de suivi;
- Les réponses à apporter aux différentes propositions spécifiques ayant été formulées par chacune des régions et qui n'ont pas fait l'objet d'une réponse ou d'un engagement au moment du Rendez-vous.

Il est proposé :

Au niveau national

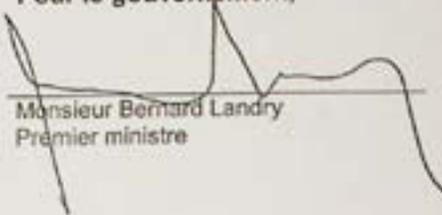
- Que soit constitué un comité de suivi qui sera présidé par le premier ministre et qui réunira le ministre d'État aux régions et des représentants des régions (deux représentants par région, soit 28 représentants);
- Que le comité de suivi se rencontre à chaque trimestre pour faire le point sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du plan d'action;
- Que l'ensemble du suivi du Rendez-vous soit confié au ministre et au ministère des Régions qui en assumeront la responsabilité au nom du gouvernement ;
- Que soit constitué un comité interministériel présidé par le sous-ministre des Régions et regroupant les sous-ministres adjoints aux opérations régionales des principaux ministères concernés et les sous-ministres adjoints du MREG;

Au niveau régional

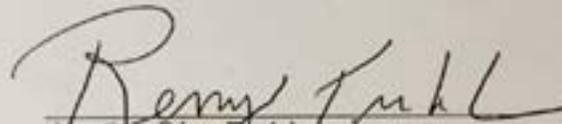
- Que soit confiée à la Conférence administrative régionale (CAR) en collaboration avec le CRD, la responsabilité d'élaborer et de proposer au comité interministériel des réponses aux propositions spécifiques à leur région.

En foi de quoi les parties ont signé à Québec, le 14 novembre 2002 :

Pour le gouvernement,

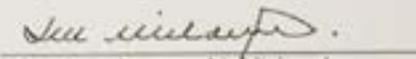


Monsieur Bernard Landry
Premier ministre

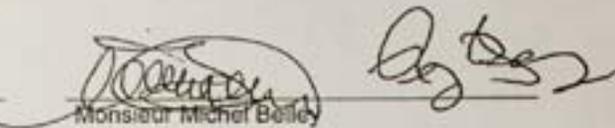


Monsieur Rémy Wudel
Ministre d'État à la Population, aux
Régions et aux Affaires autochtones

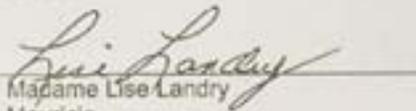
Pour les délégations régionales,



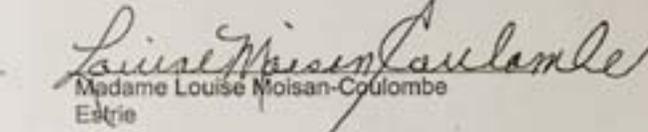
Monsieur Jacques M. Michaud
Bas-Saint-Laurent



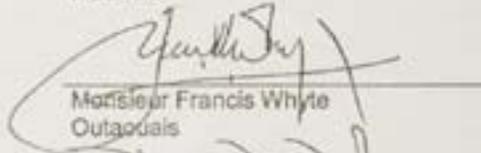
Monsieur Michel Bellefleur
Saguenay-Lac-Saint-Jean



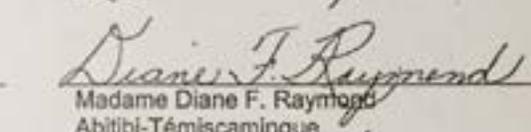
Madame Lise Landry
Mauricie



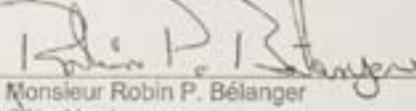
Madame Louise Moisan-Coulombe
Estrie



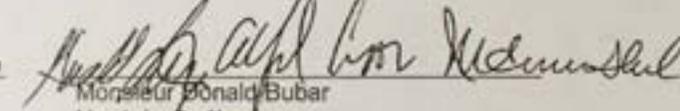
Monsieur Francis Whyte
Outaouais



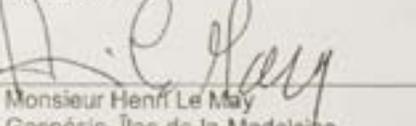
Madame Diane F. Raymond
Abitibi-Témiscamingue



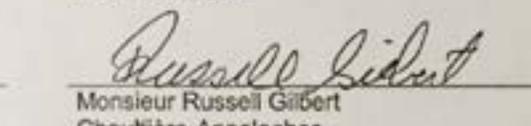
Monsieur Robin P. Bélanger
Côte-Nord



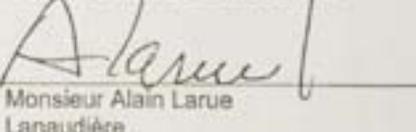
Monsieur Donald Bubar
Nord-du-Québec



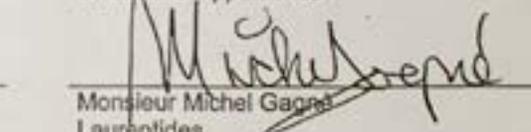
Monsieur Henri Le May
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine



Monsieur Russell Gilbert
Chaudière-Appalaches



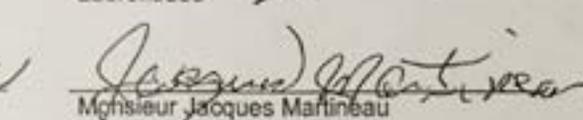
Monsieur Alain Larue
Lanaudière



Monsieur Michel Gagné
Laurentides



Monsieur Claude Bernier
Montérégie



Monsieur Jacques Martineau
Centre-du-Québec

